

Conférence générale

GC(SPL.2)/2
5 novembre 2019

Distribution générale
Français
Original : anglais

Deuxième session extraordinaire

Approbation de la nomination du Directeur général

1. En conséquence du décès de Yukiya Amano, Directeur général, il fallait nommer un nouveau Directeur général.
2. Le 30 octobre 2019, le Conseil a nommé par acclamation M. Rafael Grossi au poste de Directeur général pour une période de quatre ans allant du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2023. En vertu de l'article VII.A du Statut, le Conseil demande à la Conférence générale d'approuver cette nomination et, en conséquence, recommande l'adoption du projet de résolution ci-après.

Projet de résolution

La Conférence générale,

- a) Ayant examiné la question de la nomination du Directeur général,
- b) Ayant examiné en outre la recommandation du Conseil des gouverneurs sur cette question, figurant dans le document GC(SPL.2)/2,

Approuve, conformément à l'article VII.A du Statut, la nomination de M. Rafael Grossi au poste de Directeur général pour la période allant du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2023.